



Commune de Trémouille

-----+-----
Code Postal : 15270

PV du Conseil Municipal

21 mars 2026 – 10h

	Présent-e	Absent-e / pouvoir	Absent-e	Pouvoir de :	Secrétaire de séance		Présent-e	Absent-e / pouvoir	Absent-e	Pouvoir de :	Secrétaire de séance
Raymond Corre	X					Laëtitia Robion	X				
Olivier Moreau	X					Sophie Ferreri	X				
Sylvain Marie	X					Nicole Verdier	X				
Tifenn Butel- Laurent	X					Philippe Gilbert	X				
Bruno Mercier	X					Alain Chabot	X				
Virginie Serre	X				X						
Secrétaire général de mairie			Gilles Grouffaud								
Auditeur-ice			Joëlle Noël								

Joëlle Noël introduit la séance d'installation du conseil municipal en insistant sur le plaisir qu'elle a eu de gérer cette commune pleine d'enjeux.

L'ordre du jour est suivi.

1. Election du maire

Alain Chabot, étant le doyen des élus, préside l'assemblée.

Raymond Corre, le seul candidat au poste de maire, est élu à bulletin secret, à l'unanimité. Joëlle lui transmet le trousseau de clés de la mairie et ce dernier prend la présidence du conseil.

2. Fixation du nombre d'adjoint·e·s

Raymond propose de fixer le nombre d'adjoint·e·s à 3 (2 auparavant).
Proposition votée à l'unanimité.

3. Election des adjoint·e·s.

Les textes imposant désormais un scrutin de liste à bulletin secret pour cette élection, deux listes sont présentées. Voici le résultat du vote :

- Olivier Moreau, Tifenn Butel-Laurent, Sylvain Marie → 8 voix
- Bruno Mercier, Virginie Serre, Philippe Gilbert → 3 voix

Ainsi les adjoint·e·s sont : Olivier Moreau (1^{er} adjoint), Tifenn Butel-Laurent (2^{ème} adjointe) et Sylvain Marie (3^{ème} adjoint).

4. Lecture de la Charte de l'élu local

Aucune remarque formulée.

5. Présentation des délibérations à venir

Sont présentés les points sur lesquels le conseil devra délibérer à la prochaine assemblée : la fixation des indemnités, les délégations de compétences du conseil municipal en faveur du maire, la composition des instances communales obligatoires, la création et la composition des commissions communales facultatives ainsi que la désignation des représentants communaux à l'intercommunalité et dans les syndicats de commune.

Le prochain conseil est fixé au samedi 28 mars, 9h.

Signature du maire :
Raymon Corre



Signature de la secrétaire de séance :
Virginie Serre

